

## COMMUNIQUÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2011

Le conseil municipal s'est réuni le 12 Décembre 2011 et a délibéré sur les affaires suivantes :

- ☞ Concernant l'aménagement de la zone les Perdrielles, la SODEMEL est missionnée pour mener les études préalables permettant d'aboutir à la constitution du permis d'aménager, et assister la collectivité dans la définition des modalités juridiques, financières et administratives nécessaires au déroulement de l'opération, de recueillir tout compromis nécessaire à l'acquisition des propriétés situées dans le périmètre d'études et selon nécessité, plus généralement, d'assurer une mission de coordination, de pilotage et de suivi de l'ensemble des études confiées à des tiers et d'information permanente à la Commune.  
L'ensemble des études est estimé à 55 000 € HT.  
Le montant de la SODEMEL est de 3 000 € HT.
- ☞ Le Cabinet géomètre ONILLON-DURET est retenu pour effectuer les relevés de la zone des Perdrielles, coût 2 990 € TTC.
- ☞ Le concours d'aménagement a été publié et permettra de retenir 3 candidats. Ceux-ci seront indemnisés à hauteur de 8 000 € HT maximum sur les dossiers de conception qui seront présentés. Une subvention de 5 000 € sera obtenue du Département de Maine et Loire en déduction de ces frais.  
Les relevés topographiques et le concours ci-dessus sont compris dans l'ensemble des études (55 000 €).
- ☞ La commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE adhérera, pour l'année 2012, au Multi accueil du syndicat de la Côte (coût 800 €). Par ailleurs, elle a toujours à l'étude une halte garderie dans des locaux existants, et ce pour les années suivantes.
- ☞ La commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE adhérera au contrat d'assurance groupe de la CNP souscrit avec le Centre de Gestion 49 pour les 3 années à venir.
- ☞ Une convention sera signée avec le SIEML pour la mise à disposition de terrain en vue de la pose d'un transfo EDF rue de Beaulieu.
- ☞ Des fermages seront reçus auprès de 3 agriculteurs pour un total de 300 € environ.
- ☞ Les attributions de compensations TPU à verser pour l'Agglo en 2012 sont approuvées pour 52 957 €.
- ☞ Une Décision Modificative budgétaire est prise à hauteur de 22 000 € en investissement.
- ☞ Le service des Domaines sera interrogé sur un ensemble de parcelles faisant partie d'une succession non réclamée (parcelles situées à la Cadhumeau).
- ☞ Les vœux de la Municipalité sont prévus le 11 Janvier 2012 à 18h30, Foyer Yves Duteil.
- ☞ La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Lundi 16 Janvier 2012 à 20h30.

Le 15 Décembre 2011,  
Le Maire,  
R. CATIN